

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DICOM 8 Nuit Blanche 2020.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de mécénat avec LVMH, Westfield Forum des Halles – Unibail, Société Foncière Lyonnaise, Crédit Municipal de Paris, Evesa et Maif et les conventions de partenariat avec Mapstr, Libération (Altice Média Publicité), Les Inrockuptibles, Le Bonbon, Paris Mômes, CitizenKid, RATP, 20 Minutes et Stylist (Groupe Maris-Claire) ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

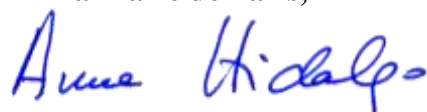
Article 1 : Est approuvé le principe de passation des conventions de mécénat avec LVMH, Westfield Forum des Halles – Unibail, Société Foncière Lyonnaise, Crédit Municipal de Paris, Evesa et Maif et les conventions de partenariat avec Mapstr, Libération (Altice Média Publicité), Les Inrockuptibles, Le Bonbon, Paris Mômes, CitizenKid, RATP, 20 Minutes et Stylist (Groupe Maris-Claire) ;

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de mécénat avec LVMH, Westfield Forum des Halles – Unibail, Société Foncière Lyonnaise, Crédit Municipal de Paris, Evesa et Maif et les conventions de partenariat avec Mapstr, Libération (Altice Média Publicité), Les Inrockuptibles, Le Bonbon, Paris Mômes, CitizenKid, RATP, 20 Minutes et Stylist (Groupe Maris-Claire).

Article 3 : Mme la Maire est autorisée à signer lesdites conventions.

Article 4 : Les recettes correspondant au mécénat de LVMH (50 000 €), Westfield Forum des Halles – Unibail (20 000 €), Société Foncière Lyonnaise (15 000 €), Crédit Municipal de Paris (10 000 €), Evesa (10 000 €) et Maif (20 000 €) seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2019, chapitre 74, compte-nature 74-78.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO